

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

Nº P19- 049558

ND: 40059

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1054

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : *Quaddih N'Adda*

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie Nº P19-049558

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule :

Nom de l'adhérent(e) :

Total des frais engagés :

Date de dépôt :

Conditions Générales

POUR LE PRATICIEN

L'acte médical est désigné par l'une des mentions suivantes :

- = Consultation au Cabinet du médecin omnipraticien
- = Consultation au Cabinet par le médecin spécialiste ou qualifié (autre que le médecin neuro-psychiatre)
- = Consultation au Cabinet par le neuro-psychiatre
- Visite de jour au domicile du malade par le médecin
- Visite de nuit au domicile du malade par le médecin
- Visite du dimanche par le médecin au domicile du malade
- Visite de jour au domicile du malade par un spécialiste qualifié
- Acte de pratique médicale courant et de petite chirurgie
- Actes de chirurgie et de spécialistes

SF	=	Actes pratiqués par la sage femme et relevant de sa compétence
SFI	=	Soins infirmiers pratiqués par la sage femme
AMM	=	Actes pratiqués par le masseur ou le kinésithérapeute
AMI	=	Actes pratiqués par l'infirmier ou l'infirmière
AP	=	Actes pratiqués par un orthophoniste
AMY	=	Actes pratiqués par un aide-orthophoniste
R-Z	=	Electro-Radiologie
B	=	Analyses

POUR L'ADHERENT

La mutuelle ne participe aux frais résultant de certains actes que si après avis du contrôle médical, elle a préalablement accepté de les prendre en charge.

Pour les actes soumis à cette formalité, le malade est tenu, avant l'exécution de ces actes d'adresser au service de la mutuelle une demande d'entente préalable remplie et signée par son médecin traitant.

Ce bulletin doit mentionner les raisons pour lesquelles l'application de tel acte ou tel traitement est proposé pour permettre au médecin contrôleur de donner son accord au de présenter ses observations.

Le bulletin d'entente préalable peut être demandé auprès du service Mutuelle, il sera remis sous pli confidentiel au médecin contrôleur dûment rempli par le médecin traitant.

LES ACTES SOUMIS A ACCORD PRÉALABLE

HOSPITALISATION EN CLINIQUE

HOSPITALISATION EN HOPITAL

HOSPITALISATION EN SANATORIUM OU REVENTORIUM

SEJOUR EN MAISON DE REPOS

LES ACTES EFFECTUÉS EN SÉRIE, il s'agit d'actes répétés en plusieurs séances ou actes obeaux comportant un ou plusieurs échelons dans le temps.

- LES INTERVENTIONS CHIRURGICALES

- L'ORTHOPÉDIE

- LA REEDUCATION

- LES ACCOUCHEMENTS

- LES CURES THERMALES

- LA CIRCONCISION

- LE TRANSPORT EN AMBULANCE

EN CAS D'URGENCE

Les actes d'urgence échappant à la procédure d'entente préalable, l'intéressé doit venir dans les 24 heures le Service Mutuelle qui donnera ou non son accord

Cette feuille complétée par le praticien, à l'occasion de chaque visite ou l'exécution de chaque ordonnance médicale ne doit être utilisée que pour un seul malade



envoyé par
MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance et d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

DATE DE DEPOT
20C44
AEROPORT CASA ANFA
CASABLANCA
TEL : 05 22 91 26 46 / 2648 / 2857 / 2883
FAX / 05 22 91 26 52
TELEX : 3998 MUT
E-mail : mupras@RoyalAirMaroc

FEUILLE DE SOINS

N° 830421

A REMPLIR PAR L'ADHÉRENT

Nom & Prénom : EL METCHANI Azeddine

Matricule : 1054 Fonction : Retraité Poste :

Adresse BP-19707-CASA-SIDI MOHAMED CASE

Tél. : 0624925084 Signature Adhérent : [Signature]

A REMPLIR PAR LE MEDECIN TRAITANT

Nom & Prénom du patient : OUADIA NADIA Age 25 06 65

Lien de parenté avec l'adhérent : Adhérent Conjoint Enfant

Date de la première visite du médecin :

Nature de la maladie :

S'il s'agit d'un accident : causes et circonstances

A -----, le ----- / ----- / ----- Durée d'utilisation 3 mois

MUPRAS
15 SEP. 2020
ACCUEIL

Signature et cachet du médecin

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et Signature du Medecin attestant le Paiement des Actes

EXÉCUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES – RADIOGRAPHIES

Cachet et Signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<p><i>Centre d'Analyses Médicales Sidi Moumen Boulevard Sidi Abdellah 71 Rue 2 Bd. Lalla Aïssatou Tél: 05 22 71 44 44 / Fax: 05 22 71 47 47</i></p>	03/03/2020		790,00

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et Signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des s

Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canal ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Docteur Faïçal MECHAT

CHIRURGIEN

Ex. Enseignant à la Faculté de Médecine - RABAT
Ancien Assistant à l'Hôpital Beaujon - PARIS

CHIRURGIE GENERALE - CHIRURGIE DIGESTIVE
COELIOCHIRURGIE

الدكتور فيصل المشاط

طبيب جراحي

استاذ سابق بكلية الطب بالرباط
ملحق سابق بمستشفى بوجون بباريس

الجراحة العامة - جراحة الجهاز الهضمي
الجراحة بالمنظار

27.2.2022

Dr. Faïçal MECHAT

NF)

WNL

P. Rx

*. nei m'haw

WNL

TSH vs

Dm m'haw

γ GT

Dr. SAMALI IbtiSSAM
Laboratoire d'Analyses Médicales
Sidi Moumen idid 8 Rue 2 Bd Lalla Asmaa
Tel.: 05 22 71 44 44 / Fax : 05 22 71 47 47

Dr F. MECHAT
CHIRURGIN
Casablanca - Tel. : 05 22 23 48 38

05 22 23 48 38 ، زنقة أسعد بن زراوة - البيضاء - الهاتف :

8, Rue Assaad Bnou Zarara - Casablanca - Tél. : 05 22 23 48 38



مختبر التحاليل الطبية سيدى مومن

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES SIDI MOUMEN

Biochimie - Bactériologie - Virologie - Parasitologie - Mycologie - Hématologie - Immunologie - Hormonologie

Dr. Ibtissam SAMALI

Spécialiste en biologie clinique

Diplômée de la faculté de Pharmacie de Monastir Université de Monastir - Tunisie

314-03C20

Prélèvement du : 03/03/2020

Résultats édités le: 03/03/2020

Médecin: Dr FAICAL MECHAT

MME OUADIH NADIA

Dossier N° 20C44

Page: 3/3

TRANSAMINASES ALAT (GPT)

Résultat: 14 UI/l

< à 42

GAMMA GT

Résultat: 21,00 UI/l

< à 55

-- HORMONOLOGIE --

T.S.H.us

Technique : ELFA - MINIVIDAS

Résultat: 3,32 µUI/ml

N: 0,27 à 5

INTERPRETATION:

-Hyperthyroïdie: < 0,15 µUI/ml

-Hypothyroïdie : > 7 µUI/ml

La TSH est l'indicateur le plus sensible pour évaluer un dysfonctionnement thyroïdien.

Une variation minime de la T4L provoque une réponse très amplifiée de la TSH.

Cependant, la TSH répond aux variations de la T4L avec un temps de latence important, au moins 8 semaines pour une réponse complète.

Total de pages: 3

Dr. SAMALI Ibtissam
Laboratoire d'Analyses Médicales
Sidi Moumen
Sidi Moumen jdid 8, Rue 2 Bd. Lalla Asmaa
Tel.: 05 22 71 44 44 / Fax.: 05 22 71 47 47

العنوان: سيدى مومن جديد 8، 3 Rue 2، RDC، Bd Lalla Asma (en face la commune Sidi Moumen) Casablanca

العنوان: سيدى مومن جديد 8، 3 زنقة 2، الطابق السفلي، شارع لالة أسماء (أمام جماعة سيدى مومن) الدار البيضاء

Tél.: 05 22 71 44 44 - Fax : 05 22 71 47 47

IF: 40259777 Patente: 33030690 C.N.S.S: 8833528



مختبر التحاليل الطبية سيدى مومن

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES SIDI MOUMEN

Biochimie - Bactériologie - Virologie - Parasitologie - Mycologie - Hématologie - Immunologie - Hormonologie

Dr. Ibtissam SAMALI

Spécialiste en biologie clinique

Diplômée de la faculté de Pharmacie de Monastir Université de Monastir - Tunisie

314-03C20

Prélèvement du : 03/03/2020

Résultats édités le: 03/03/2020

Médecin: Dr FAICAL MECHAT

MME OUADIH NADIA

Dossier N° 20C44

Page: 2/3

-- HEMOSTASE -- (Sur automate ST4)

TAUX DE PROTHROMBINE

Temps de Quick du patient.... 13.7 sec

Temps de Quick du témoin.... 13.7 sec

TP..... 100 % N: > 70 %

TEMPS DE CEPHALINE KAOLIN (TCK)

Temps du patient..... 29 sec

Temps du témoin..... 30 sec

N: TCK patient - TCK témoin < 8 secondes

-- BIOCHIMIE -- (Sur automate Konelab 30)

GLYCEMIE A JEUN

Résultat: 1,05 g/l
5,84 mmol/l

Normales

0,75 à 1,10

4,16 à 6,10

UREE

Résultat: 0,33 g/l
5,50 mmol/l

0,15 à 0,45

2,5 à 7,5

CREATININE

Résultat: 11,3 mg/l
100,01 µmol/l

N: 6 à 13

N: 53 à 115

TRANSAMINASES ASAT (GOT)

Résultat: 13 UI/l

< à 40

Dr. SAMALI Ibtissam
Laboratoire d'Analyses Médicales
Sidi Moumen
Sidi Moumen jdid 8 Rue 2 Bd. Lalla Asmaa
Tél: 05 22 71 44 44 / Fax: 05 22 71 47 47

العنوان: سيدى مومن جديد 8، 3 Rue 2, RDC, Bd Lalla Asma (en face la commune Sidi Moumen) Casablanca
Adresse : Sidi Moumen jdid 8, 3 Rue 2, RDC, Bd Lalla Asma (en face la commune Sidi Moumen) Casablanca

العنوان: سيدى مومن جديد 8، 3 زنقة 2، الطابق السفلي، شارع لالة أسماء (أمام جماعة سيدى مومن) الدار البيضاء

Tél.: 05 22 71 44 44 - Fax : 05 22 71 47 47

IF: 40259777 Patente: 33030690 C.N.S.S: 8833528



مختبر التحاليل الطبية سيدى مومن

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES SIDI MOUMEN

Biochimie - Bactériologie - Virologie - Parasitologie - Mycologie - Hématologie - Immunologie - Hormonologie

Dr. Ibtissam SAMALI

Spécialiste en biologie clinique

Diplômée de la faculté de Pharmacie de Monastir Université de Monastir - Tunisie

314-03C20

Prélèvement du : 03/03/2020

Résultats édités le: 03/03/2020

Médecin: Dr FAICAL MECHAT

MME OUADIH NADIA

Dossier N° 20C44

Page: 1/3

-- H E M O G R A M M E -- (Sur automate ABX PENTRA XL 80)

NUMERATION

			Normales Adulte F
LEUCOCYTES.....	9000	/mm ³	(4000 à 10000)
HEMATIES.....	4,51	M/mm ³	(3,8 à 5,3)
HEMOGLOBINE.....	13,8	g/100ml	(12 à 16)
HEMATOCRITE.....	41	%	(35 à 46)
VGM.....	91	μ ³	(80 à 96)
TCMH.....	31	pg	(27 à 33)
CCMH.....	34	%	(30 à 35)
PLAQUETTES.....	377	10 ³ /mm ³	(150 à 400)

FORMULE

	(en %)	(/mm ³)	
POLYNUCLEAIRES NEUTROPHILES.....	48	4320	(2000 à 7500)
POLYNUCLEAIRES EOSINOPHILES.....	1	90	(40 à 300)
POLYNUCLEAIRES BASOPHILES.....	0	0	(< à 100)
LYMPHOCYTES..... (*)	46	4140	(1500 à 4000)
MONOCYTES.....	5	450	(40 à 800)

-- IMMUNO-HEMATOLOGIE --

GROUPE SANGUIN ET FACTEUR RHESUS

Résultat: O RHESUS POSITIF

Dr. SAMALI Ibtissam
Laboratoire d'Analyses Médicales
Sidi Moumen
Sidi Moumen jdid 8 Rue 2 Bd. Lalla Asmaa
Tél.: 05 22 71 44 44 / Fax : 05 22 71 47 47

العنوان: سيدى مومن جديد 8، 3 Rue 2, RDC, Bd Lalla Asma (en face la commune Sidi Moumen) Casablanca
Tél.: 05 22 71 44 44 - Fax : 05 22 71 47 47

IF: 40259777 Patente: 33030690 C.N.S.S: 8833528

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES SIDI MOUMEN

Sidi Moumen Jdid 3, Rue N° 2, Bd Lalla Asma(En face la commune Sidi Moumen)

Tél: 05.22.71.44.44 - Fax: 05.22.71.47.47

PATENTE: 33030690 -- CNSS: 8833528 -- IF: 40259777 -- ICE: 001931062000087

CASABLANCA LE: 03/03/2020

FACTURE N° 52024/2020

Nom du patient	MME OUADIH NADIA
Médecin	Docteur FAICAL MECHAT
Examens	- NFS- GRP- TP- TCK- URE- CREAT- GLY- TSH- GOT- GPT- GGT
Cotation	B 710 + 1 PC1,5
Montant	790,00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de: **SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX DIRHAMS**

